

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00250
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24/06/2024

Politique	Conforter les valeurs de la République	Dossier n°	CM-002416
Commission	Culture - Jeunesse - Vie étudiante - Education et petite enfance - Education populaire		
Direction en charge	Cohésion Sociale		
Objet	Dispositif « Colos Apprenantes 2024 » - Autorisation à signer les demandes de financement - Approbation .		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

Secrétaire de séance

Mme Colette DUCROS

Rappel et références

Les valeurs de la République, un des trois piliers de la politique municipale, constituent le socle de l'identité stéphanoise, faite de tolérance et d'ouverture sur les autres, permettant à chacun de participer activement au vivre ensemble local. Pour ce faire, la Ville de Saint-Étienne, fidèle à sa tradition et afin de combattre toute forme de discrimination, soutient les projets favorisant l'expression de la diversité des cultures pour que chacun puisse se sentir acteur de sa ville en comprenant la complexité du monde et dans le respect des autres.

C'est dans ce cadre que la Ville de Saint-Étienne participe au dispositif « Colos Apprenantes », séjours de vacances en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) au sens du Code de l'Action Sociale

et des Familles, disposant d'un label délivré par l'Inspection Académique – Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) - IA-DASEN (SDJES).

Les « Colos Apprenantes » accueillent les enfants et les jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, en priorité ceux domiciliés en quartiers politique de la ville mais également en zone de revitalisation rurale, en situation de handicap, de décrochage scolaire ou relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Motivation et opportunité

Depuis 2020, la mise en œuvre du dispositif « Colos apprenantes » rencontre un vif succès sur notre territoire, grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs éducatifs et de la Ville de Saint-Etienne. Le fort taux d'inscription des enfants, la participation active des enseignants et la satisfaction exprimée par les enfants et leurs familles ont témoigné de la réussite de cette opération.

Les « Colos apprenantes » labellisées ont pour objectif le renforcement des apprentissages, de la culture, du sport et du développement durable, tout en favorisant la découverte de territoires nouveaux. Une priorité est donc donnée à la remobilisation et au renforcement des compétences et des connaissances des enfants et des jeunes en vue de préparer la rentrée scolaire.

Contenu

Pour 2024, la Ville de Saint-Étienne proposera 210 places de séjours labellisés « Colos Apprenantes » sur les vacances d'été 2024 dans les conditions définies par l'État :

- participation à des séjours labellisés,
- repérage des jeunes prioritaires en situation de décrochage scolaire, situation de handicap ou relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, dont le Quotient Familial est inférieur à 1500€.
- gratuité pour les familles.

Ces séjours se dérouleront pendant les congés d'été, soit du 6 juillet au 1er septembre 2024. Ils dureront au moins 5 jours et se déroulent en France.

L'État s'engage à labelliser une offre de séjours de qualité qui répond aux attentes des enfants et des familles en matière de loisirs tout en proposant des modules de renforcement des apprentissages, de la culture, du sport et du développement durable.

L'État s'engage à financer le départ en séjour des publics considérés comme prioritaires car les plus exposés aux effets de la crise.

L'aide de l'État est calculée en fonction de chaque situation familiale et pourra atteindre 100% du coût du séjour (activation en première instance du « pass colo » dont le montant est compris entre 200 et 300€ puis de l'aide colo apprenante plafonnée à 100 € par mineur et par nuitée pour un maximum de 800 € par semaine). Elle est versée aux collectivités partenaires pour permettre aux enfants et jeunes de partir dans ces séjours labellisés.

La Ville de Saint-Étienne assure le reste à charge du coût du séjour.

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Étienne

Point financier

Tableau de Financement

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			130 000 €	
Département				
Région				
État				90 000 €
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	0,00 €	0,00 €	130 000,00 €	90 000 €
Charge nette Ville		0,00 €		40 000,00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- confirmer l'engagement de la Ville dans le dispositif « Colos Apprenantes » pour l'été 2024,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer les demandes de financement adressée à l'État dans le cadre du dispositif « Colos Apprenantes »,
- imputer la dépense et la recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					2024	011	6288
Recettes					2024	74	74718

■ Décision

Proposition adoptée

35 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire

Gaël PERDRIAU

Le secrétaire

Colette DUCROS